



DYNATIVE Sarl
2 Avenue du 8 Mai 1945
95330 – DOMONT (France)
Tel : 01.39.91.11.45
Fax : 09.52.76.11.30
www.dynative.eu
SIRET : 484 641 691 00015

La Boutique Dynative : RÉGLEMENTATION à l'Usage et au Rejet des eaux traitées

([Beaucoup d'informations complémentaires sont disponibles sur le site Web de Dynative](#))

• L'alimentation privée par un puit ou un forage est admise mais, dès lors qu'il est techniquement possible, le raccordement au réseau public d'adduction en eau potable est une obligation (art.14 circ. du 09/08/1978). L'utilisation d'eau prélevée dans le milieu naturel est réservée à l'usage personnel d'une famille et soumise à déclaration sanitaire auprès de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (D.D.A.S.S)

❖ Liste des DDASS régionales sur :
http://www.sante.gouv.fr/sites_regionaux/index2.htm

• **Usages de l'eau traitée** Sauf dispositions particulières, l'eau traitée par un matériel de traitement, y compris par tous les matériels commercialisés par Dynative, est restreinte à l'usage familial. L'alimentation en eau de tierces personnes (ex : location d'habitation, gîte...) n'est pas autorisée sans avis préalable des Services Sanitaires régionaux (DDASS). À la charge du client d'en faire la demande.

• **Mélange avec les eaux du Service Public** Le retour des eaux traitées par un matériel de traitement, y compris par tous les matériels commercialisés par Dynative, vers le réseau d'eau public est strictement interdit (art.6.1 circ. 09/08/1978). Dans le cas où ce risque est existant, il incombe au client de mettre en place un disconnecteur hydraulique agréé.

➡ **Dans tous les cas, une analyse annuelle (type P1), au minimum, de l'eau traitée est nécessaire.** Elle sera réalisée conformément à l'annexe II (tableau 1) du **décret 2001-1220 du 20 Décembre 2001**. L'analyse P1 comprend : μ -organismes aérobies revivifiables à 22 et 37°C - coliformes - Escherichia Coli - entérocoques intestinaux - spores de bactéries anaérobies sulfito-réductrices - aspect - pH - conductivité - turbidité - ammonium - nitrites - nitrates - carbone organique total - chlorures - dureté totale - TAC - sulfates - manganèse.


• **Normes** Norme EN-1452 (applicable 1er Juin 2001) :

raccords PVC pour l'alimentation en eau

- Diamètre Φ 12 à Φ 24 mm ► Pression nominale = 25bars
- Diamètre Φ 25 à Φ 200 mm ► Pression nominale = 16bars

Vitesse maximale d'écoulement (DTU 60.11)

- Canalisation sol et sous-sol : 2 m/s
- Canalisation montante : 1,5 m/s
- Vitesse minimale recommandée : 0,5 m/s

➡ Consultez notre fiche Infos Techniques sur les "[Tuyaux pour eaux Alimentaires et eaux d'Assainissement](#)" 

➡ Nos fiches "Infos Légales"

(Source : GLS, Bureau d'Ingénierie & Conseil dans le domaine de l'Eau)

- [La circulaire du 9 Août 1978](#) : Fondement de tous les règlements sanitaires départementaux (RSD)
- [Le décret du 20 Décembre 2001 & Code de la santé publique](#) : Relatifs aux eaux destinées à la consommation humaine.